

des programmes de formation de la main-d'œuvre. Je vais en énumérer rapidement quelques-uns. Une personne doit avoir quitté l'école depuis un an pour avoir droit de suivre un cours. Une personne doit avoir fait partie des effectifs de la main-d'œuvre pendant trois ans pour avoir droit à une allocation de subsistance, même si elle est admise à un cours de formation de la main-d'œuvre. Quel est l'effet de ces règlements? Le jeune postulant s'entend dire: «Vous ne pouvez recevoir cette formation même si vous le voulez, même si le marché demande la spécialisation que vous prétendez acquérir, simplement parce que vous ne remplissez pas les conditions requises.»

Dès le début, nous avons dit que de tels règlements sont non seulement injustes, mais encore stupides. En quoi est-il utile de dire à un jeune homme de 18 ou de 19 ans qui a terminé ses études secondaires et qui veut suivre un cours, conduisant à un métier ou à une profession, offert dans l'un de nos centres de formation de la main-d'œuvre, à un jeune homme qui est vraisemblablement célibataire et qui habite chez ses parents: «Non, vous ne pouvez maintenant suivre un cours, car vous ne remplissez pas encore les conditions exigées.» Il est fort probable que ce jeune homme a quitté l'école secondaire et s'est trouvé un emploi non spécialisé. Arrivé à 23, 24 ou 25 ans, quand il s'aperçoit qu'il lui est impossible de trouver un emploi permanent bien rétribué faute de qualifications, nous lui offrons la possibilité de suivre un cours et nous lui versons une indemnité pendant ce temps. Il est probable qu'arrivé à cet âge, le jeune homme est marié et a un foyer. Lui permettre de suivre des cours de formation pour adultes devient alors particulièrement coûteux.

Je n'ai rien contre le fait d'encourager des hommes mariés et ayant des enfants à suivre des cours, mais il me semble évident que nous ne devrions pas décourager une personne de les suivre alors qu'elle est jeune et célibataire et que les indemnités nécessaires seraient bien inférieures. Pourtant, le gouvernement s'est montré inébranlable dans son refus d'envisager cette modification, bien qu'elle ait été recommandée par des gens travaillant dans des centres de formation de la main-d'œuvre et qui sont en contact étroit avec leurs élèves et ceux qui désirent suivre des cours. Cette suggestion a été présentée par des organisations tel que le Frontier College, qui a brillamment contribué depuis de nombreuses années à aider des jeunes gens à parfaire leur instruction. Le Frontier College a témoigné devant le comité sénatorial de la pauvreté et a fait cette proposition. Le ministre et le gouvernement savent que c'est ce genre de choses qu'a proposées le Frontier College, pourtant à maintes reprises le ministre s'est absolument refusé à procéder à ce changement qui ne comporte pas de difficulté.

• (9.00 p.m.)

Les règlements prévoient qu'une personne peut toucher une allocation si elle suit un cours dont la durée ne dépasse pas 52 semaines. Cependant, beaucoup de cours dispensés dans les centres de formation de la main-d'œuvre durent de deux à trois ans. A titre d'exemple, je citerai le cas d'un de mes électeurs qui souhaitait suivre un cours de gestion hôtelière. Quiconque a l'occasion de voyager d'un bout à l'autre du Canada, comme c'est parfois le cas des députés, sait combien il importe que l'on améliore la formation professionnelle des gens employés dans le secteur tertiaire, dans l'hôtellerie par exemple.

[M. Orlikow.]

Aussi les centres de formation de la main-d'œuvre dispensent-ils un cours de gestion hôtelière. On dit aux gens: «Suivez donc ce cours; c'est un bon cours.» Puis on leur signifie: «Mais il n'est pas question de vous donner les allocations nécessaires pour que vous puissiez suivre ce cours pendant deux ans.»

Il est certainement temps d'abandonner la politique de laisser ignorer à la main gauche ce que fait la main droite, et d'en adopter une qui s'appuie sur le simple, gros bon sens, afin de pouvoir venir en aide à ceux, dans notre pays, dont un grand pourcentage n'ont pas fait les études nécessaires dans les années 70 pour occuper les emplois auxquels, on doit pouvoir l'espérer, ils auront accès. Au Frontier College, on a calculé que 43 p. 100 des adultes canadiens n'ont pas terminé leurs études primaires. Monsieur l'Orateur, ces 43 p. 100 ne sont même pas admissibles à la plupart des programmes de formation de la main-d'œuvre qu'offre le gouvernement. Nous devrions nous occuper de ce problème, mais nous ne le faisons pas.

Le gouvernement doit regarder bien en face les faits: en cet hiver de 1970 nous avons le chiffre de chômage le plus élevé atteint probablement depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et un pourcentage alarmant des chômeurs sont des jeunes auxquels on a fait croire que notre pays peut fournir un emploi à tous ceux qui sont disposés à travailler, promesse que l'hiver 1970-1971 se charge rapidement de démentir. Il nous faut maintenant reconnaître que nos programmes de formation de la main-d'œuvre ont accompli des progrès énormes depuis que l'ancien gouvernement conservateur a fait adopter les subventions à la formation professionnelle et technique...

**Des voix:** Bravo!

**M. Orlikow:** C'était un très bon début, monsieur l'Orateur. Peu m'importe de rendre justice à qui de droit. On a amélioré ces programmes bien que certains de ceux qui ont été conçus par le gouvernement libéral renferment des erreurs et des omissions flagrantes. Mais ils ont connu une très rapide expansion. Depuis les années 1950, le Canada est passé d'une époque où nous étions probablement les plus mal pourvus du monde occidental en matière de formation de la main-d'œuvre, à une période où nous occupons vraisemblablement une position moyenne à cet égard. Mais s'il est une évidence, c'est que pendant la période actuelle de chômage généralisé, nos programmes de formation de la main-d'œuvre, qui ont été conçus pour une époque où nous avions bien plus d'emploi à plein temps qu'aujourd'hui, ne conviennent tout simplement plus. J'inviterai donc le gouvernement à songer sérieusement à instituer beaucoup plus de programmes afin que...

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré, à moins que la Chambre ne consente à l'unanimité à ce qu'il continue. La Chambre consent-elle à ce que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) termine ses remarques?

**Des voix:** D'accord.

**M. Orlikow:** Enfin, monsieur l'Orateur, le gouvernement devrait remanier tous ses programmes de formation de la main-d'œuvre, pas en fonction des problèmes des